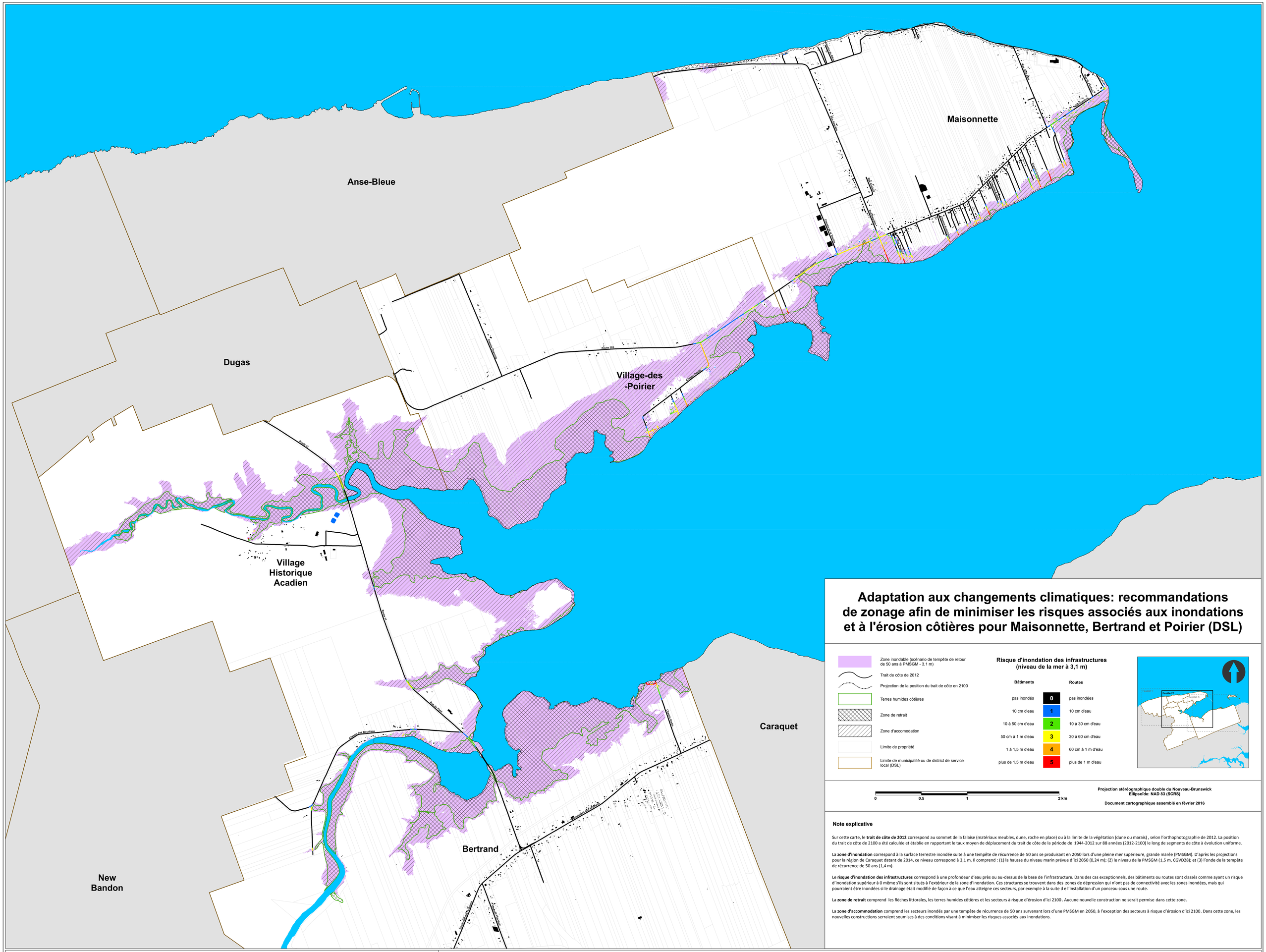

Adaptation aux changements climatiques: recommandations de zonage afin de minimiser les risques associés aux inondations et à l'érosion côtières pour Maisonnette, Bertrand et Poirier (DSL)

- Zone inondable (scénario de tempête de retour de 50 ans à PMSGM - 3,1 m)
- Trait de côte de 2012
- Projection de la position du trait de côte en 2100
- Terres humides côtières
- Zone de retrait
- Zone d'accomodation
- Limite de propriété
- Limite de municipalité ou de district de service local (DSL)

Risque d'inondation des infrastructures (niveau de la mer à 3,1 m)

Bâtiments		Routes
pas inondés	0	pas inondées
10 cm d'eau	1	10 cm d'eau
10 à 50 cm d'eau	2	10 à 30 cm d'eau
50 cm à 1 m d'eau	3	30 à 60 cm d'eau
1 à 1,5 m d'eau	4	60 cm à 1 m d'eau
plus de 1,5 m d'eau	5	plus de 1 m d'eau

0 0.5 1 2 km

Projection stéréographique double du Nouveau-Brunswick
Ellipsoïde: NAD 83 (SCRS)

Document cartographique assemblé en février 2016

Note explicative

Sur cette carte, le **trait de côte de 2012** correspond au sommet de la falaise (matériaux meubles, dune, roche en place) ou à la limite de la végétation (dune ou marais) , selon l'orthophotographie de 2012. La position du trait de côte de 2100 a été calculée et établie en rapportant le taux moyen de déplacement du trait de côte de la période de 1944-2012 sur 88 années (2012-2100) le long de segments de côte à évolution uniforme.

La **zone d'inondation** correspond à la surface terrestre inondée suite à une tempête de récurrence de 50 ans se produisant en 2050 lors d'une pleine mer supérieure, grande marée (PMSGM). D'après les projections pour la région de Caraquet datant de 2014, ce niveau correspond à 3,1 m. Il comprend : (1) la hausse du niveau marin prévue d'ici 2050 (0,24 m); (2) le niveau de la PMSGM (1,5 m, CGVD28); et (3) l'onde de la tempête de récurrence de 50 ans (1,4 m).

Le **risque d'inondation des infrastructures** correspond à une profondeur d'eau près ou au-dessus de la base de l'infrastructure. Dans des cas exceptionnels, des bâtiments ou routes sont classés comme ayant un risque d'inondation supérieur à 0 même s'ils sont situés à l'extérieur de la zone d'inondation. Ces structures se trouvent dans des zones de dépression qui n'ont pas de connectivité avec les zones inondées, mais qui pourraient être inondées si le drainage était modifié de façon à ce que l'eau atteigne ces secteurs, par exemple à la suite d e l'installation d'un ponceau sous une route.

La **zone de retrait** comprend les flèches littorales, les terres humides côtières et les secteurs à risque d'érosion d'ici 2100 . Aucune nouvelle construction ne serait permise dans cette zone.

La **zone d'accommodation** comprend les secteurs inondés par une tempête de récurrence de 50 ans survenant lors d'une PMSGM en 2050, à l'exception des secteurs à risque d'érosion d'ici 2100. Dans cette zone, les nouvelles constructions serraient soumises à des conditions visant à minimiser les risques associés aux inondations.

Mise en garde (clause de non-responsabilité)

Les informations présentées dans cette carte n'ont pas de valeur légale ou réglementaire. L'objectif est d'illustrer les secteurs et les infrastructures pouvant être exposés aux risques côtiers pendant le XXIe siècle, à partir des meilleures informations disponibles et selon différentes hypothèses quant aux prévisions de la hausse du niveau marin, de l'érosion et des ondes de tempête.

Afin de connaître la provenance et/ou la source des différentes informations cartographiques ayant été utilisées dans l'élaboration de cette carte, veuillez vous addresser à l'Institut de recherche sur les zones côtières inc.: info@irzc.umcs.ca, (506) 336-6600.

New Nouveau Brunswick
Votre Fonds en fiducie pour l'environnement au travail

CSR COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX
Péninsule acadienne

Institut de recherche sur les zones côtières inc.
Coastal Zones Research Institute Inc.

GEOMEDIATIX INNOVATIONS